ADMINISTRATION COMMUNALE
D'AUBANGE
SERVICE MOBILITÉ

ARRÊTÉ DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que l'Entreprise TEGEC, avenue de l'Expansion 11 à 4432 ALLEUR, agissant pour le compte de la SWDE, ayant leurs bureaux sis rue de la Concorde 48 à VERVIERS, procède à une ouverture en accotement pour un nouveau raccordement en eau, Place Verte 11 à 6791 ATHUS ;

Attendu que ces travaux nécessitent le placement de signalisations adéquates telles que les panneaux (A31, A33, B19, B21, C35, C36, D1c ou d, F47), des balises, de l'éclairage et des feux tricolores, si nécessaire, travaux de catégorie 3 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour éviter les accidents et garantir la sécurité de la circulation routière ;

Vu les articles 133 al 2 et 135 § 2 de la nouvelle loi communale ;

ARRÊTE :

Article 1. :
En raison des travaux précités, le stationnement des véhicules à moteur sera interdit devant **le n° 11 de la Place Verte à 6791 ATHUS,** entre les **07/12/2017** et **13/12/2017.**

Article 2. :
La signalisation routière adéquate sera placée par les soins de l'entreprise TEGEC Elle sera maintenue parfaitement visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3. :
Le présent arrêté sortira ses effets le 07 décembre 2017. Il sera maintenu visible pendant la durée des travaux.

Article 4. :
Dans le cas où les présentes dispositions ne sont pas respectées, l'autorisation est considérée comme nulle et le demandeur est passible d'une amende administrative sur base de l'article 2.1.1. du règlement général de police.

Article 5 :
L'entreprise est chargée de distribuer un toute boîte dans les rues concernées en vue d'informer l'impact de mobilité lié aux travaux susmentionnés.

AUBANGE, le 07/12/2017

Par Ordonnance

Le Directeur Général,
ANTONACCI T.

Administration Communale AUBANGE

Le Bourgmestre,
BIORDI V.